



REGLEMENT EDITION 2012

Article 1. ORGANISATION

La Noctambule chimacienne est organisée par l' ASBL CRAZY BIKERS VTT CHIMAY et l'ASBL CAVALO (Centre d'Animation VAux-L'Ompret).

Article 2. DISCIPLINES PROPOSEES

- TRAIL nocturne de 21 km
- RANDO VTT nocturne de 30 km
- MARCHE nocturne de 10 km

Article 3. DATES et HORAIRES

Cette édition 2012 aura lieu à Chimay au centre sportif du Châlon.

Samedi 25 février :

- A partir de 17h30 : remise des dossards pour le TRAIL
- A partir de 18h : inscriptions VTT et MARCHE
- 18h30 – 19h30 : départ libre pour le VTT et la MARCHE
- 19h : briefing et départ du TRAIL

Article 4. Conditions de participation

Ouvert à tous à partir de 16 ans. En dessous de 16 ans, l'accompagnement d'une personne majeure responsable est obligatoire.

Le participant déclare être apte physiquement à la pratique du sport.

Article 5. PARCOURS

Le parcours "TRAIL" est essentiellement boisé avec quelques traversées de routes et villages. Il est peu technique et possède quelques difficultés.

Le parcours "VTT" est relativement roulant et peu technique du fait qu'il se déroule de nuit. Il est principalement boisé avec quelques passages routes.

Le parcours "MARCHE" est accessible à tout le monde et emprunte routes, bois et empierrés.

Pour les passages routiers, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. Des signaleurs seront présents aux endroits les plus dangereux.

Certains sites et sentiers étant privés, les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter ces propriétés. Il en est de même pour la faune et la végétation en place.

Les distances des courses ont été prises avec un GPS (qui normalement est fiable), il se peut que votre instrument de mesure rajoute ou retire quelques mètres, ne nous en tenez pas rigueur !

Article 6. INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le TRAIL et VTT sont limitées ! Les préinscriptions sont donc souhaitées via www.cavalo.be ou www.vttchimay.be. Un mail confirmant votre inscription vous sera envoyé dans les plus brefs délais. Le paiement se fera sur place le jour de l'évènement..

Les inscriptions pour la MARCHÉ se feront le jour même..

Article 7. ÉQUIPEMENT

Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météo du moment. Ne pas oublier que c'est une épreuve nocturne et hivernale.

Lampe, gilet fluo et couverture de survie obligatoire ainsi qu'une réserve d'eau.

Pour le trail, le dossard devra obligatoirement être épinglé sur la poitrine afin d'être bien visible tout le long de la course.

Article 8. RAVITAILLEMENTS

Aucun ravitaillement n'est prévu sur les différents parcours. Un ravitaillement solide et liquide est prévu à l'arrivée pour tous les participants.

L'inscription vous donne droit à un ravitaillement chaud à l'arrivée (soupe + pain). Un ticket vous sera remis lors de l'inscription.

Article 9. SÉCURITÉ ET ASSURANCES

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes de sécurité.

En cas de problème, afin de vous localiser facilement sur le parcours, des panneaux affichant une lettre sont placés à intervalles réguliers. De plus, un numéro de GSM à utiliser en cas d'urgence vous sera communiqué à l'inscription.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès des AP Assurances.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident physique ainsi qu'en cas de dommages matériels et vols qui pourraient survenir.

Article 10. ABANDONS

Tout concurrent souhaitant abandonner veillera à prévenir l'organisateur.

Article 11. ANNULATION

L'organisateur se garde le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation.

Article 12. DROITS A L'IMAGE

L'organisation se réserve tout droits exclusifs d'utilisation des images(photographiques et vidéo). Si vous souhaitez vous y opposer, merci de nous contacter.